

FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE



PROJET DE SERVICE

CENTRE DE JOUR / Atelier-Formation

Années 2017 – 2022

SOMMAIRE

I. PRESENTATION	4-5
A. L'ASSOCIATION ADES EUROPE : LE CENTRE DE JOUR / ATELIER-FORMATION	4
B. MODALITES D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DU CENTRE DE JOUR / ATELIER-FORMATION	5
II. FONCTIONNEMENT	5-11
A. DEROULEMENT DES ETAPES	5
1. Procédure de positionnement	5
2. Accueil	5
3. Evaluation	6
B. LES TROIS MODULES DE PRE-FORMATION OU DE FORMATION	6
1. Le module d'approfondissement personnalisé	6
a) Les deux temps du module d'approfondissement personnalisé : une phase interne, une phase externe	7
b) Suivi de la formation	8
2. Le pré-apprentissage = DIMA	8
3. L'apprentissage adapté	9
a) La formation	10
b) L'accompagnement	10
C. LES ACCUEILS SPECIFIQUES	11
1. Les Mesures d'Accueil de Jour (PJJ) et les mesures d'activité de jour	11
2. L'accueil d'urgence	11
III. OUTILS ET MOYENS DU CENTRE DE JOUR / ATELIER-FORMATION	11-16
A. EQUIPE DU CENTRE DE JOUR / ATELIER-FORMATION	11
1. L'équipe pédagogique	11
2. La prestation du Psychologue dans le cadre du dispositif Centre de Jour /Atelier-Formation	12
B. LES LOCAUX	12
C. OUTILS SUPPORTS DE LA PRATIQUE EDUCATIVE	13
1. Outils d'action éducative à visée individuelle	13
a) Le projet individuel de formation	13
b) Le coordinateur de projet pédagogique	13
c) Le réseau & les partenaires	13

2. Outils d'action éducative à visée collective	14
a) La réunion des stagiaires	14
b) Le règlement du Centre de Jour / Atelier-Formation	14
c) Les camps à l'extérieur	14
d) Les chantiers	14
e) Le livret d'accueil	14
3. Outils de communication interne	15
a) La réunion d'équipe	15
b) La réunion d'analyse de la pratique	15
c) La réunion de coordination pédagogique	15
4. Accès et usage de Technologies de l'Information et de la Communication (T. I. C)	16
a) Matériel	16
b) Usage et accès internet	16
IV. LES EXTERNES	16
V. L'EVALUATION	16
ANNEXES	17-48
- Plaquette de présentation	18-19
- Procédure de positionnement au sein du Centre de Jour/Atelier-Formation	20-21
- Règlement du Centre de Jour/Atelier-Formation	22
- Note d'information	23
- Fiche de positionnement sur le service du Centre de Jour/Atelier-Formation	24-25
- Projet individuelle de formation	26-27
- Convention individuelle relative à la mesure d'activité de jour	28-30
- Annexe n° 1 à la convention individuelle relative à la mesure d'activité de jour	31
- Les projets d'intervention éducative par enseignement	32-47

I. PRESENTATION



A. L'ASSOCIATION ADES EUROPE : LE CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

Le Centre De Jour/Atelier-Formation est un dispositif proposé par le Foyer Pyrène de l'association ADES Europe.

Le Centre De Jour/Atelier-Formation à ce titre, bénéficie de l'appui technique des services psychologiques et administratifs et des services généraux du Foyer Pyrène.

Le Centre De Jour/Atelier-Formation peut accueillir 15 stagiaires de 13 à 21 ans et vise, après une période d'évaluation, à les réconcilier avec les apprentissages. Le Centre de Jour/Atelier-Formation propose ainsi aux jeunes un espace de découverte et d'appréhension de l'environnement qui associe les dimensions cognitives, émotionnelles, relationnelles et physiques.

A travers différents dispositifs de formation ou préformation organisés autour de supports de médiation tels que des ateliers pédagogiques, il s'agit d'amener les jeunes à re/trouver un épanouissement harmonieux.

L'objectif du Centre De Jour/Atelier-Formation est d'accompagner les stagiaires qui lui sont confiés dans la construction de leur parcours d'insertion sociale. A ce titre, il privilégie :

- un travail sur la socialisation, les capacités relationnelles, le développement des compétences de base et l'acquisition ou la ré-acquisition de savoirs de base,
- la confrontation à la pratique professionnelle,
- l'accès aux dispositifs de droits communs.

Le Centre De Jour/Atelier-Formation développe des pédagogies adaptées et diversifiées faisant appel à un travail individuel et de groupe tout en s'appuyant sur une dynamique partenariale (entreprise, associations, établissements scolaires, GRETA, Mission Lutte contre le Décrochage Scolaire, CIO, CFA...).

Le Centre De Jour/Atelier-Formation propose les dispositifs de pré-formation ou de formation suivantes :

- un module d'évaluation pour une période donnée pouvant être agréementée de stages en entreprise,
- un module d'approfondissement personnalisé (MAP),
- le **Pré-Apprentissage (DIMA)**,
- l'apprentissage adapté.

Une convention signée entre l'ARSEAA, organisme gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentissage Spécialisé (CFAS) et l'association ADES Europe a permis l'ouverture au sein du Centre De Jour/Atelier-Formation d'une antenne pédagogique qui a donné lieu à la création des sections de PRÉ-APPRENTISSAGE et APPRENTISSAGE ADAPTÉ.

B. MODALITES D'ACCUEIL DES STAGIAIRES DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

Le Centre De Jour/Atelier-Formation peut accueillir 15 stagiaires. Ceux-ci peuvent être directement confiés par les établissements d'ADES Europe, être adressés par des établissements habilités justice et ASE ou bien placés directement par un service de l'ASE ou un magistrat avec la mise en place d'une convention¹.

II. FONCTIONNEMENT



A. DEROULEMENT DES ETAPES

1. Procédure de positionnement

Le référent du jeune prend rendez-vous avec le responsable du Centre De Jour/Atelier-Formation. Il a, au préalable, renseigné la fiche de positionnement¹ au sein du Centre De Jour/Atelier-Formation où il précise la nature de la demande et les objectifs visés afin que l'équipe puisse répondre au mieux aux besoins du jeune. Cela en complément de la demande administrative de prise en charge.

2. Accueil

Suite à la demande de positionnement, l'équipe du Centre De Jour/Atelier-Formation propose une rencontre de présentation sur le service avec le jeune, le service demandeur, la famille et tout autre intervenant souhaitant s'associer au parcours de formation du jeune.

La rencontre de présentation, sera animée par le responsable du service et un membre de l'équipe pédagogique. ***Elle sera formalisée par le renseignement et la signature du document « fiche de positionnement ».***

Au cours de cette rencontre et en vue de son admission sur le service, le jeune :

- se verra présenter le service (équipe, fonctionnement et objectifs),
- se verra remettre sa pochette d'accueil,
- participera à l'échange permettant de lui proposer un programme d'activités répondant aux besoins mis en évidence (par lui-même et son environnement), en résultera la co-construction d'un emploi du temps personnalisé à l'œuvre durant la période d'évaluation,
- visitera les locaux,

Cette rencontre se déroulera, idéalement le matin de 8 heures 30 à 9 heures le jour précédant l'accueil du jeune.

Une invitation est adressée aux différents partenaires (famille, service placeur, coordinateur de projet des établissements concernés, ...), dans le respect des conditions de placement afin d'organiser un bilan de la période d'évaluation avec un membre de l'équipe pédagogique et le responsable du service. Son objectif est d'associer au plus tôt les différents partenaires au parcours pédagogique du jeune.

¹ Cf. ANNEXES

3. Evaluation

L'évaluation est un passage quasi obligatoire pour les jeunes déscolarisés depuis une longue durée ou n'ayant aucun projet professionnel ou scolaire.

Elle dure 4 à 5 semaines et vise à repérer les potentialités du stagiaire, mais aussi à faire le point sur le plan des acquisitions scolaires et à renouer avec les apprentissages quels qu'ils soient. Des outils et des exercices lui seront proposés.

A titre exceptionnel, il est possible d'adapter cette évaluation tant au niveau de sa durée que de son contenu.

Tout au long de son parcours au sein du Centre De Jour/Atelier-Formation, le jeune sera accompagné dans son auto-évaluation. Il s'agit de l'aider à prendre conscience de ses ressources, de ses limites, de ses besoins pour dégager des pistes de travail. Ceci dans le but de l'associer en tant qu'acteur de son parcours pédagogique

Au terme de la période d'évaluation, chaque formateur ayant accompagné le jeune produit un bilan concernant son domaine d'intervention. Une synthèse est réalisée en commun.

A la suite de la réunion, l'écrit est transmis aux différents partenaires ainsi qu'au stagiaire. Ce bilan sert de support à l'élaboration du projet individuel de formation.

B. LES TROIS MODULES DE PRE-FORMATION OU DE FORMATION

1. Le module d'approfondissement personnalisé

Il s'agit d'un dispositif interne.

Il a été évalué en amont que le jeune accueilli avait besoin de plus de temps pour se poser, il va falloir "l'appivoiser" en proposant des activités d'expression à dominante ludique.

Le contenu de ce module est fonction de la demande de positionnement. Il est ajusté avec le jeune selon le bilan de son auto-évaluation.

OBJECTIFS GENERAUX :

- accepter la contrainte, les règles de vie, la frustration,
- prendre confiance : revalorisation, estime de soi,
- découvrir,
- travailler sa capacité à s'adapter,
- s'ouvrir sur le milieu ordinaire (professionnel, associatif),
- travailler une orientation.

- a) Les deux temps du module d'approfondissement personnalisé : une phase interne, une phase externe

Suite à l'évaluation, au cours d'un entretien, le jeune, son référent et le responsable du Centre De Jour/Atelier-Formation contractualisent. Ils déterminent ensemble la nature de la demande et le contenu. L'intérêt est d'obtenir l'adhésion du jeune. A cet effet, le projet individuel de formation est élaboré afin qu'il repère les différents objectifs à atteindre durant son parcours sur le module d'approfondissement personnalisé. Ce document constitue l'outil de référence permettant d'établir les bilans (évaluation du parcours et auto-évaluation continue).

En amont de la réunion bilan, chaque professionnel produit un bilan concernant son domaine d'intervention. Une synthèse est réalisée en commun.

Une invitation est adressée aux différents partenaires (famille, hébergements, services placeurs...).

Lors de la réunion, ces éléments sont présentés, sous forme d'un tour de table, au jeune et partenaires présents afin d'observer le parcours au regard des objectifs fixés dans le projet individuel de formation. Cet échange permettra de définir collectivement les modalités de poursuite du parcours et les nouvelles étapes permettant d'atteindre les objectifs déterminés.

- La phase interne : temps de sensibilisation et d'exploration

LA SENSIBILISATION

Elle vise à créer du lien, à repérer des potentialités, à éveiller à partir de supports ludiques. On y recherche l'adhésion du jeune en lui proposant de s'inscrire ou non dans l'un ou l'autre des ateliers.

En contrepartie, il lui est demandé d'accepter les contraintes inhérentes aux ateliers choisis. Le temps de sensibilisation dure un mois mais peut être prolongé si le jeune a besoin de plus de temps pour s'engager. Dès l'adhésion du jeune à l'accompagnement, le temps d'exploration peut être organisé.

L'EXPLORATION

Elle permet de renforcer les potentialités en prolongeant le travail effectué lors de la première étape.

Elle permet aussi de ré-appivoiser les connaissances générales tels que la lecture, l'écriture, le calcul, les mesures et conversions, le repérage dans le temps et dans l'espace.

Cette étape s'appuie sur des activités transversales basées sur la découverte et l'expérimentation.

Un bilan intermédiaire est réalisé à l'issue d'une période de deux mois. S'il est probant, un passage en phase externe peut être envisagé.

Le temps d'exploration peut aller jusqu'à quatre mois voire plus en fonction des spécificités de chacun.

- La phase externe : consolidation et projection

Cette phase s'inscrit dans la continuité de la précédente et s'agrémente d'un parcours de découverte des métiers (stages en entreprise pour les plus de 16 ans, visites d'entreprises, mini enquêtes, CIO, travail en atelier...).

La mise en place d'un emploi du temps plus classique est établie. L'objectif de cette étape étant la construction d'un projet d'orientation.

La phase externe n'est pas limitée dans le temps ; sa durée peut dépendre notamment de l'âge du jeune et de la période de l'année. En revanche, elle est jalonnée par des bilans permettant d'apprécier l'évolution du parcours.

- b) Suivi de la formation

Une rencontre avec le stagiaire, le référent et le Responsable du Centre De Jour/Atelier-Formation est prévue à chaque fin de trimestre.

Des bilans en entreprise sont effectués régulièrement par le Responsable de Stage du Centre De Jour/Atelier-Formation.

Un bulletin d'informations trimestriel est adressé aux parents et aux responsables ainsi qu'aux services d'hébergement en fin de trimestre.

2. Le Pré-Apprentissage = DIMA

Le dispositif de pré-apprentissage est réalisé sous statut scolaire de septembre à juin ; ce dispositif de formation par alternance intègre une organisation pédagogique associant la formation générale (2 jours hebdomadaires) et la découverte du monde du travail en entreprise (3 jours hebdomadaires).

L'élève a au moins 15 ans. Il ne souhaite – (ou ne peut) - pas être rescolarisé en circuit scolaire ordinaire, est intéressé par la formation professionnelle par l'alternance.

Le Pré-Apprentissage est caractérisé par l'alternance Formation/Entreprise sous statut scolaire. Il peut aussi permettre une rescolarisation en milieu ordinaire de fait, une inscription avec son collège de secteur peut être effectuée en fonction de la situation du jeune.

Un calendrier des regroupements est adressé au stagiaire et à son responsable de projet ainsi qu'aux entreprises, dès son arrivée.

Un bulletin trimestriel est élaboré par l'équipe du Centre De Jour/Atelier-Formation. A son édition, une rencontre est organisée avec le stagiaire et son éducateur pour une restitution et une analyse. Il est ensuite envoyé à la famille, au service placeur et à toutes les parties concernées par la prise en charge du stagiaire.

Cette organisation pédagogique repose sur les objectifs suivants :

- **Consolidation des connaissances générales de base** au sein de petits groupes ; les enseignements sont adaptés au niveau de chaque élève ; des évaluations régulières permettent l'individualisation des parcours de formation en prenant en compte l'ensemble des acquis liés à la vie sociale et professionnelle.

- **Développement des capacités sociales** : la formation repose sur le respect des règles sociales, le développement de l'autonomie et de la communication inter personnelle. Des activités sont proposées pour soutenir le développement personnel et la connaissance de l'environnement : gestion de la vie de groupe, connaissances liées au fonctionnement des services et des institutions...

- **Découverte de l'entreprise et du monde du travail** : chaque élève réalise plusieurs stages en entreprise pour explorer des métiers et des secteurs professionnels, pour découvrir et comprendre le fonctionnement d'une entreprise et faire un choix d'orientation adapté à sa situation personnelle.

Au sein des entreprises partenaires, un tuteur permet à l'élève d'acquérir des compétences de base pour construire un projet professionnel puis s'orienter vers la recherche d'un contrat d'apprentissage.

- **Mise en forme des expériences acquises** : chaque élève bénéficie du soutien d'un référent professionnel en lien continu avec l'équipe pédagogique et les représentants de l'entreprise pour l'aider à :

- repérer les composantes d'un métier et d'un secteur professionnel,
- analyser ses expériences et comprendre l'organisation du travail,
- élaborer un choix professionnel en prenant en compte ses aptitudes, souhaits et contraintes.

A l'issue de l'année scolaire, l'élève s'engage :

- soit dans la signature d'un contrat d'apprentissage : apprentissage direct (2 ans) ou apprentissage adapté (3 ans) ;
- soit en fonction de ses besoins, il peut être accompagné vers un autre dispositif (retour vers le milieu scolaire, ...).

3. L'apprentissage adapté

Le dispositif d'une durée de trois ans propose une adaptation pédagogique par un accompagnement scolaire, éducatif, social et professionnel pour des jeunes en difficulté d'insertion.

Le parcours d'apprentissage adapté intègre une première « année passerelle » ayant pour objectif central la préparation à l'intégration au C.F.A du métier choisi. Tout au long de son parcours, chaque apprenti bénéficie de l'accompagnement d'un référent socio-professionnel.

L'organisation pédagogique de l'année passerelle : réalisée par le C.F.A.S, cette année passerelle débute par une phase de positionnement initial qui permet d'élaborer un bilan personnel des besoins de soutien renforcés. Au cours de cette phase, chaque apprenti repère ses points forts et ses points faibles sur les plans scolaire et professionnel. La phase de formation vise le développement des savoirs généraux et l'amélioration de l'autonomie personnelle et professionnelle. Progressivement, chaque apprenti s'adapte à la réalité de la formation en alternance et développe les savoirs et qualités nécessaires à la poursuite de sa formation en C.F.A de métier : développement des connaissances générales, autonomie personnelle, organisation du travail scolaire, respect des règles de vie de groupe...

Les relations avec les entreprises locales : le maître d'apprentissage désigné accompagne la formation de l'apprenti sur le poste de travail tout au long des trois ans de son contrat. De plus, l'apprenti bénéficie de l'accompagnement d'un référent socio-professionnel qui assure le lien entre la formation générale et le vécu en entreprise.

L'apprentissage adapté, un parcours accompagné : dès cette première année passerelle, des relations régulières sont maintenues entre le référent socio-professionnel de l'apprenti et l'équipe pédagogique du C.F.A.S puis du C.F.A de métiers. Ce référent intervient en entreprise pour faciliter l'intégration de l'apprenti et sa progression professionnelle. Sur le plan social, il soutient l'apprenti dans la résolution de ses difficultés et dans son évolution personnelle. Ayant assuré pendant trois ans les liens entre l'apprenti, l'entreprise et les équipes pédagogiques (C.F.A.S puis C.F.A de métiers), à l'issue du parcours d'apprentissage, le référent soutient l'apprenti dans son insertion en fin de formation : maintien en entreprise ou recherche d'un nouvel employeur.

a) La formation

A la signature de son contrat d'apprentissage de 3 ans, l'apprenti rentre en Apprentissage Adapté pour une durée d'un an. Cette année est une préparation à l'intégration au CFA du métier choisi. Elle se divise en trois phases :

■ Phase de positionnement

Le formateur de l'Apprentissage Adapté amène l'apprenti à un bilan personnel concernant ses aptitudes sociales, psychologiques, relationnelles et ses aptitudes par rapport au métier choisi. Le jeune repère également ses points forts et ses points faibles et améliore son niveau de connaissances générales.

■ Phase d'approfondissement

L'apprenti élabore un projet personnel avec des objectifs précis.

■ Phase de préparation au CFA

Le jeune se rend compte de la réalité du CFA et essaie de développer certaines qualités comme la prise de notes, l'autonomie dans le travail...

b) L'accompagnement

Au cours de cette année en Apprentissage Adapté, l'adulte du Centre De Jour/Atelier-Formation accompagnant le jeune est chargé de faire le lien entre le jeune, le maître d'apprentissage et les formateurs. L'entrée au CFA partenaire se fait la deuxième année sous la responsabilité et avec le suivi de l'Apprentissage Adapté jusqu'au CAP en fin de troisième année.

C. LES ACCUEILS SPECIFIQUES

1. Les Mesures d'Accueil de Jour (PJJ) et les mesures d'activité de jour

Elles peuvent être conventionnées avec la PJJ ou le Conseil départemental.

En terme de contenu, le stagiaire peut bénéficier d'un module à dominante scolaire ou technique, dans le cadre de l'évaluation qui conditionnera la suite d'un positionnement sur un dispositif de formation ou de préformation.

2. L'accueil d'urgence

Il existe un emploi du temps spécifique pour les accueils d'urgences : 3 demi-journées (cf. annexe « Programme des activités »).

L'objectif principal est que ces jeunes ne restent pas à rien faire sur les Hébergements.

Il est possible s'il est observé une adhésion d'un jeune et s'il en fait la demande de l'accueillir sur un dispositif plus pérenne.

Néanmoins, si le jeune crée des dysfonctionnements majeurs sur le Centre De Jour/Atelier-Formation, il peut en être exclu.

III. OUTILS ET MOYENS DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION



A. EQUIPE DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

1. L'équipe pédagogique

- Un Responsable Centre De Jour/Atelier Formation,
- Une Psychologue,
- Un Educateur Technique Spécialisé,
- Un Professeur d'E.P.S,
- Deux Formatrices Scolaires,
- Une Intervenante Arts Plastiques,
- Un Moniteur d'Atelier cuisine.

2. La prestation du Psychologue dans le cadre du dispositif Centre De Jour/Atelier-Formation

Le Psychologue n'a pas de mission psychothérapeutique à remplir mais son intervention peut donner un sens thérapeutique (restera à définir préalablement dans quel cadre et avec quel objectif).

Les notions de soutien, d'aide et de conseil, placent le psychologue dans une position de tiers à tous les niveaux du dispositif.

Il ne peut pas et n'a pas à s'inscrire dans une notion de service en tant qu'entité propre mais celui-ci doit être au service du dispositif institutionnel dans sa globalité.

Sur le dispositif, le Psychologue n'est pas dans l'orientation/concepteur de projet, animation, etc... mais dans une fonction de décodage et de référence dans un travail sur l'évènement, sur la dynamique institutionnelle, la dynamique de la prise en charge et la trajectoire des adolescents.

B. LES LOCAUX

- Au rez-de-chaussée :
 - Salle d'accueil,
 - Bureau du Directeur-Adjoint,
 - Bureau de coordination de l'équipe pédagogique,
 - Bureau de l'Educateur Technique Spécialisé,
 - Salle de sport,
 - Atelier d'Expression,
 - Atelier technique,
 - Salle à manger,
 - Atelier cuisine,
 - Douche.

- A l'étage :
 - Salle d'enseignement général et multimédia,
 - Salle d'enseignement général,
 - Bureau des formateurs,
 - Espace polyvalent (projection, détente, informatique).

C. OUTILS SUPPORTS DE LA PRATIQUE EDUCATIVE

1. Outils d'action éducative à visée individuelle

a) Le projet individuel de formation

Le projet individuel de formation du stagiaire est la déclinaison du volet formation / apprentissage de son projet personnalisé.

Il reprecise et affine les objectifs scolaires et/ou professionnels.

Il est symboliquement le fil rouge de la prise en charge au Centre De Jour/Atelier-Formation. L'essentiel n'est pas qu'il soit ambitieux, il doit particulièrement permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

Il balise le parcours du stagiaire et est réévalué à chaque bilan.

Son contenu précise les objectifs à atteindre pour la période ainsi que les points à travailler pour y parvenir et cela, tant pour le jeune que pour l'équipe pédagogique.

b) Le coordinateur de projet pédagogique

Il est garant de la mise en œuvre du projet individuel de formation.

Le référent qui peut-être indifféremment l'Educateur Sportif, l'Educateur Technique Spécialisé, l'Éducatrice Scolaire ou le Moniteur d'Atelier, doit recueillir les différentes informations touchant au jeune, faire le lien entre le Centre De Jour/Atelier-Formation et les autres partenaires et travailler en collaboration étroite (pour les jeunes étant hébergés sur le Foyer PYRENE) avec le coordinateur de projet du service dont dépend le jeune. Il peut assister aux réunions de synthèse (internes).

Pour les externes, il peut être amené à participer à des synthèses organisées par les services placeurs, ou assister à des audiences en cabinet ou à des réunions au Conseil Départemental et représente de fait le Foyer PYRENE.

c) Le réseau & les partenaires

Sous la coordination du responsable de service, l'équipe est chargée d'entretenir le carnet d'adresses des hypothétiques terrains de stage.

Le réseau de partenaires est régulièrement mis à jour et alimenté par toute l'équipe du Centre De Jour/Atelier-Formation.

Un membre de l'équipe pédagogique dans le cadre du suivi des pré-apprentis est en relation avec les employeurs et est amené à effectuer régulièrement des visites de stage.

Un membre de l'équipe pédagogique est chargé de la coordination avec les services du CFAS quel que soit l'hébergement dont le jeune dépend.

2. Outils d'action éducative à visée collective

a) La réunion des stagiaires

Elle a lieu tous les lundis matins. L'équipe dans son ensemble participe à cette réunion qui est animée à tour de rôle par un membre de l'équipe pédagogique du Centre de Jour/Atelier-Formation.

L'objectif de cette réunion est de :

- traiter les demandes collectives ou individuelles,
- organiser les différents groupes dans le respect du projet pédagogique,
- faire émerger des projets quels qu'ils soient,
- rappeler si nécessaire, le règlement du Centre de Jour/Atelier-Formation.

D'une manière générale, ce temps doit aider les stagiaires à se projeter sur la semaine à venir.

b) Le règlement du Centre de Jour/Atelier-Formation

Il est remis à chaque stagiaire lors de son accueil ².

c) Les camps à l'extérieur

Dans le cadre de son projet pédagogique, Centre de Jour/Atelier-Formation peut être amené à réaliser des séjours à l'extérieur.

d) Les chantiers

Des chantiers rémunérés ou non peuvent être organisés à l'initiative des formateurs sur des mercredis où pendant l'ouverture du Centre de Jour/Atelier-Formation mais aussi sur des temps de vacances.

Les chantiers peuvent également constituer un support de travail collectif, inscrit dans le programme de l'année pour contribuer au financement d'activités.

e) Le livret d'accueil

Présente le Centre De Jour/Atelier-Formation. Il est remis au jeune dès la rencontre de positionnement sur le service.

² Cf. ANNEXES « les règles de vie »

3. Outils de communication interne

Ces outils sont essentiellement des temps de réunion.

a) La réunion d'équipe

Elle a lieu une fois par semaine le lundi de 17 h 00 à 19 h 00. Toute l'équipe y est présente. La psychologue y participe une fois par mois et l'intervenante en arts plastique y est à la demande.

Elle rassemble le responsable de service, l'éducateur technique spécialisé, le professeur d'EPS, le moniteur d'atelier cuisine et les deux formatrices scolaires.

La réunion d'équipe est donc le seul temps de travail collectif d'où l'intérêt de la présence de l'intégralité de l'équipe.

Au-delà d'être au fait de toute l'organisation hebdomadaire du service, ce temps permet aussi à chacun d'être à la source de l'information et ainsi donc au même niveau d'appréhension tant des projets individuels des jeunes que collectifs. C'est aussi là que se parlent les problèmes de fonctionnement et où s'évaluent le parcours pédagogique des jeunes.

Lors de cette réunion se prépare la réunion jeunes du lundi matin où l'équipe est au complet.

b) La réunion d'analyse de la pratique

Elle est proposée une fois tous les deux mois aux salariés du Centre De Jour/Atelier-Formation à l'exception du Responsable.

Elle est animée par une Psychologue extérieure au fonctionnement du Centre De Jour/Atelier-Formation. Elle permet la libre expression autour de la pratique et des difficultés rencontrées durant le travail qu'elles soient d'ordre collectif ou individuel.

c) La réunion de coordination pédagogique

Selon les besoins du service, avant chaque période de vacances, un espace de travail collectif est aménagé afin de travailler plus précisément sur un projet ou un thème particulier.

Un planning et un programme spécifique est élaboré et diffusé en ce sens.

Ces espaces de travail réunissent l'ensemble de l'équipe (direction comprise) et peuvent également intégrer des intervenants ou partenaires extérieurs.

4. Accès et usage de Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C)

a) Matériel

Les salles de classe et le bureau de coordination sont équipés d'un poste informatique avec accès internet pour l'équipe ; un poste de travail spécifique aux jeunes avec accès internet est installé dans la salle de classe N° 1.

b) Usage et accès internet

Le service dispose d'une adresse mail commune.

Les jeunes peuvent être amenés à réaliser des travaux sur le PC et / ou internet dans le cadre des ateliers. Ils seront, à cette fin, dotés d'un espace de travail spécifique sur certains postes du service.

IV. LES EXTERNES



Le Centre De Jour/Atelier-Formation peut accueillir par le biais de convention (cf. annexe) des jeunes placés sur des hébergements autres que ceux du Foyer PYRENE ; ce type d'accueil se pratique depuis 2001 en accord avec la PJJ et certains Conseil Départementaux.

Depuis le mois de mars 2007, ce type d'accueil est clairement identifié. De fait, là aussi par conventionnement, nous sommes en mesure d'accueillir des jeunes sur des Mesures d'Accueil de Jour (MAJ) via la PJJ ou des mesures d'activité de jours via les Conseils Départementaux (cf. annexe MAJ).

Le service demandeur est garant de la mise en œuvre et contractualise avec le responsable du Centre De Jour/Atelier-Formation pour l'exécution qui est précisée par la convention.

Le stagiaire est alors accueilli sur un module correspondant aux objectifs de la demande.

V. L'ÉVALUATION



L'évaluation est centrale dans le fonctionnement du Centre De Jour/Atelier-Formation.

Tous les trimestres (Bilan trimestriel) et tous les ans (Bilan annuel) sont élaborés des documents qui servent de base de données pour une évaluation qualitative qui est réalisée une fois par an avec toute l'équipe afin de recenser les points forts de notre travail et les points à améliorer.

ANNEXES

ADRESSE
Zone Industrielle - 09190 LORP SENTARAILLE
☎ 05.61.66.75.75 📠 05.34.14.09.01
✉ pyrene.cdj@adeseurope.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'adresse indiquée ci-dessous

FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE

Siège Social

Lieu dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX
☎ 05 61 96 19 65 📠 05 61 96 27 27
Association ADES EUROPE
✉ adeseurope@wanadoo.fr

MOYENS TECHNIQUES

Au rez-de-chaussée :

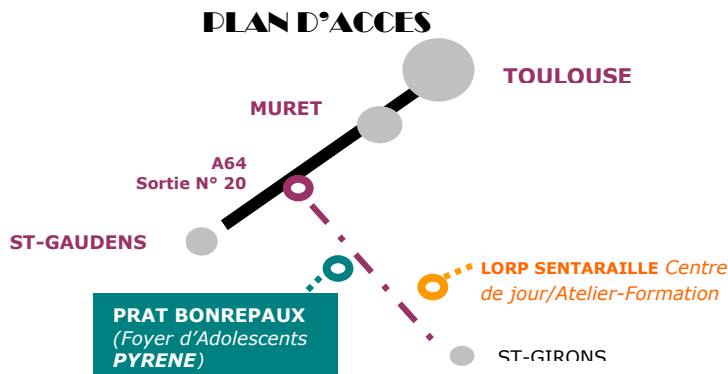
- Salle d'accueil
- Bureau du Responsable de Service Educatif
- Bureau de coordination de l'équipe pédagogique
- Bureau de l'Éducateur Technique Spécialisé
- Salle de sport
- Atelier d'Expression
- Atelier technique
- Salle à manger
- Atelier cuisine
- Douche

A l'étage :

- Salle d'enseignement général et multimédia
- Salle d'enseignement général
- Bureau des formateurs
- Espace polyvalent (projection, détente, informatique)

► **Permanences téléphoniques des formateurs**

- de 8 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 17 h le lundi, mardi et vendredi
- de 8 h 30 à 9 h le jeudi



**CENTRE DE JOUR/Atelier
du Foyer d'Adolescents**

PRESENTATION

Le Centre de Jour/Atelier-Formation est un dispositif d'établissement de l'association ADES Europe. Il développe des activités diversifiées faisant appel à un travail individuel et de groupe, dans une dynamique partenariale (entreprise, associations, éducation de la Mission Locale...).

OBJECTIFS

- Réconcilier les stagiaires avec les apprentissages et le travail
- Les amener à s'inscrire ou se réinscrire dans un cursus de formation, si possible

PUBLIC

Les stagiaires concernés ont de 13 à 18 ans, avec des difficultés scolaires et des difficultés d'adaptation de leurs connaissances.

FONCTIONNEMENT

► **Horaires**

Lundi ➔ 8 h 45 – 12 h ➔ 13 h 30 – 16 h 30 Jeudi ➔ 8 h 45 – 12 h 45
Mardi ➔ 8 h 45 – 12 h ➔ 13 h 30 – 16 h 30 Vendredi ➔ 8 h 45 – 12 h 45
(possibilité de ½ pension pour les externes)

► **Accueil**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire dès son arrivée. Le livret comprend :
Présentation de l'équipe du Centre de Jour/Atelier-Formation et repérage des rôles,
Présentation du candidat : parcours, objectif, type de formation,
Information sur le fonctionnement et les objectifs du Centre de Jour/Atelier-Formation,
Visite des locaux.

En suivant, le jeune est inscrit dans un programme et commence son stage.

► **Evaluation**

Elle dure un mois et vise à repérer les potentialités physiques et manuelles du stagiaire. Au terme de cette période, une évaluation sera disponible, ainsi que des pistes de travail.

► Bilan / projet

Pour les stagiaires Pyrène

Une rencontre avec le stagiaire, son responsable de projet, le Chef de Service des Hébergements et un représentant du Centre de Jour/Atelier-Formation finalise la période d'évaluation et permet l'ébauche du projet individualisé. Dans ce document, sont définis les dispositifs à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour les stagiaires externes

De la même manière, une rencontre avec le responsable de projet et/ou le représentant légal et un représentant du Centre de Jour/Atelier-Formation est formalisée pour finaliser la période d'évaluation. Cette rencontre peut permettre de valider une inscription sur les dispositifs du Centre de Jour/Atelier-Formation si cette hypothèse est retenue.

► Inscription dans un dispositif de formation ou de pré-formation

"En interne"

M.A.P
P.A
CFAS

"En externe"

Rescolarisation en collège ou lycée,
Signature d'un contrat de travail et formation en
alternance
M.A.J (Mesure d'Activité de Jour)

► Le MAP (Module d'Approfondissement Personnalisé)

Le jeune a été admis avec une indication M.A.P.

Il a besoin de plus de temps pour se poser et se projeter ainsi, il va falloir "l'apprivoiser" en proposant des activités d'expression à dominante ludique.

Objectifs généraux

- ☞ prendre confiance : revalorisation, estime de soi
- ☞ accepter la contrainte, les règles de vie, la frustration
- ☞ découvrir
- ☞ s'ouvrir sur le milieu ordinaire (professionnel, associatif)
 - travailler sa capacité à s'adapter
 - travailler une orientation

Les deux temps du MAP

- ☞ La période de sensibilisation permet d'évaluer, de repérer des potentialités, de sensibiliser, d'éveiller, d'aider le stagiaire à se construire, s'accepter, accepter l'autre, supporter la contrainte.
- ☞ Un bilan intermédiaire en présence du stagiaire et de son responsable de projet est prévu avant le temps d'exploration.
- ☞ L'exploration aide le jeune à se confronter au milieu ordinaire à partir des stages dits « d'observation » dans des entreprises ou associations diverses. Des retours à l'équipe du Centre de Jour/Atelier-Formation permettent de mesurer ses avancées.
- ☞ Au terme de cette seconde période, le bilan permet au stagiaire d'évaluer sa progression, de repérer ses points forts ou points faibles et d'envisager une orientation.

ANTENNE PEDAGOGIQUE DU CFAS R

► Le P.A (Pré-Apprentissage)

Objectifs de la formation

- ☞ Découverte de plusieurs types de métiers grâce
- ☞ Intégration sociale
- ☞ Remise à niveau scolaire
- ☞ Validation d'un projet professionnel

Organisation

La formation se déroule de la façon suivante pendant
- 2 jours / semaine en Centre de Formation
- 3 jours / semaine en entreprise

► L'apprentissage adapté en 3 ans

Objectifs de la formation

Permettre à des jeunes en difficultés et/ou en situation de handicap d'accéder à un diplôme de niveau V et de bénéficier d'un accompagnement adaptés à leurs difficultés. La 1^{ère} année en Centre de Jour/Formation, les 2^{ème} et 3^{ème} années en entreprise. Par conséquent, tous les métiers sont possibles.

Organisation

3 jours tous les 15 jours en Centre de Formation et 12 jours en entreprise

► Suivi de la formation

- ☞ Une rencontre avec le stagiaire, le responsable de projet et le Chef de Service Jour/Atelier-Formation est prévue à chaque fin de période.
- ☞ Des bilans en entreprise sont effectués régulièrement.
- ☞ Un livret retranscrivant le parcours du stagiaire est disponible et permet de suivre les intervenants.
- ☞ Un bulletin d'informations est adressé aux parents tous les trimestres.

● CFAS RELAIS MIDI-PYRENEES – 5 Chemin de la
☎ 05 34 60 24 40 📠 05 34 60 24 46

PROCEDURE DE POSITIONNEMENT AU SEIN DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

Le positionnement

Le référent du jeune prend rendez-vous avec le responsable du Centre de Jour/Atelier-Formation. Il a, au préalable, renseigné la fiche de demande de positionnement au sein du Centre de Jour/Atelier-Formation où il précise la nature de la commande et les objectifs visés afin que l'équipe puisse répondre au mieux aux besoins du jeune. Cela en complément de la demande administrative de prise en charge.

L'Accueil

Suite à la demande de positionnement, l'équipe du Centre De Jour/Atelier Formation adresse une réponse dans la semaine suivante.

Dans le cas d'une réponse favorable à la demande de positionnement, une rencontre de présentation sera organisée sur le service avec le jeune, le service demandeur, la famille et tout autre intervenant souhaitant s'associer au parcours de formation du jeune.

La rencontre de présentation, sera animée par le responsable du service et un membre de l'équipe pédagogique. ***Elle sera formalisée par le renseignement et la signature du document « entretien de positionnement ».***

Au cours de cette rencontre et en vue de son admission sur le service, le jeune :

- se verra présenter le service (équipe, fonctionnement et objectifs),
- se verra remettre sa pochette d'accueil comprenant :
 - La liste des pièces à fournir (diverses autorisations, certificat médical pour la pratique de l'EPS, photos...),
 - La plaquette sur le fonctionnement du Centre de Jour/Atelier-Formation,
 - Le planning hebdomadaire,
 - Les règles de vie du Centre de Jour/Atelier-Formation,
 - Le calendrier des périodes de fermeture du Centre de Jour/Atelier-Formation.

- participera à l'échange permettant de lui proposer un programme d'activités répondant aux besoins mis en évidence (par lui-même et son environnement),
- visitera les locaux.
- Cette rencontre se déroulera, idéalement le matin précédant l'accueil du jeune programmé. Toutefois, l'équipe du Centre De Jour/Atelier-Formation peut adapter cette organisation aux demandes spécifiques qui lui seront adressées (accueil d'urgence par exemple).

En suivant, le jeune est inscrit dans un programme. Son emploi du temps est établi et lui est remis au plus tôt.

Il commence dans son module : évaluation, accueil d'urgence, MAP, préapprentissage ou apprentissage spécialisé.

Le stagiaire peut éventuellement être inscrit directement sur le module MAP selon la nature de la demande d'admission et les objectifs poursuivis.

Par la suite, le coordinateur de projet pédagogique sera désigné lors de la réunion d'équipe. Il sera notamment chargé d'élaborer le projet individuel de formation en co-construction avec le jeune et en collaboration avec l'équipe et l'ensemble des personnes associées au parcours du jeune (référént éducatif, famille, service demandeur...).

Au bout d'un mois, une invitation est adressée à la famille (dans le respect des conditions de placement) afin d'organiser une rencontre avec l'équipe pédagogique.

Son objectif est d'associer au plus tôt la famille au parcours pédagogique du jeune afin de poser les bases d'un partenariat.

Pour les inscriptions sur le module pré-apprentissage et apprentis, une procédure spécifique est proposée³.

L'inscription du stagiaire sur l'un des modules ci-dessus prendra effet dès le retour du dossier d'inscription et des pièces à fournir.

³ Cf. ANNEXES Module pré-apprentissage et apprentissage adapté

REGLEMENT

DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

Bienvenue, la bonne humeur est appréciée de tous.

Le stagiaire doit être en possession de vêtements appropriés aux activités.

Il est interdit d'utiliser les outils sans l'autorisation d'un Formateur.

Toute dégradation volontaire sur le matériel, ainsi que sur les véhicules donnera lieu à une sanction ou à une mesure de réparation.

Toute perte de matériel donnera lieu au remboursement de celui-ci.

Il est interdit de fumer dans les locaux et les véhicules.

Veiller à la propreté des locaux et des véhicules en les laissant aussi propres que vous les avez trouvés.

Le respect mutuel est impératif.

Il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et du cannabis.

Le Centre De Jour/Formation-Atelier est soumis à la charte de la laïcité à l'école.

La bonne humeur est toujours appréciée de tous.

NOTE D'INFORMATION

- Centre Educatif L'ESTELAS
- Foyer d'Adolescents PYRENE
- Centre de Jour/Atelier-Formation

OBJET : Procédures sur les sanctions au Centre de Jour/Atelier-Formation.

- 1. Informer par écrit (document, note d'information remplie par les formateurs) :*
 - absences,
 - retards,
 - comportement inadapté,
 - casse (organiser réparation le plus rapidement possible avec les personnes concernées),
 - dépôt de plainte possible.
- 2. A la demande de l'accompagnateur du Centre de Jour/Atelier-Formation, rencontre avec le Responsable de service du CDJ/AF :*
 - Avertissement oral,
 - Avertissement écrit (placeurs, juges, hébergements) ?
 - Convocation (placeurs, parents, éducateurs),
 - Mise à pieds.
- 3. Passage à l'acte grave*
 - Intervention du Directeur.

SAINT-GIRONS, le 20 décembre 2004

FICHE DE POSITIONNEMENT SUR LE SERVICE DU CENTRE DE JOUR/ATELIER-FORMATION

NOM du bénéficiaire	
Prénom	
Date et Lieu de naissance	
DATE d'ADMISSION/ETABLISST.	
DATE d'ENTREE sur le SERVICE	
Personnes présentes	
Date	

Motif de l'ADMISSION	
----------------------	--

<p><u>ATTENTES ET DEMANDES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille - Personne accueillie - Service demandeur 	
--	--

Documents donnés et expliqués (oui/non)	<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Plaquette OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Emploi du temps personnalisé OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Liste de fournitures OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Règlement du CDJ/AF OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Calendrier fermeture du CDJ/AF OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
---	--

Information sur les modalités d'accompagnement du service (transport, repas, emploi du temps, stage ou pas, programmation bilan et co-construction d'un nouvel emploi du temps).	
--	--

PIECES A FOURNIR	<input type="checkbox"/> Certificat de non contre-indications à la pratique sportive <input type="checkbox"/> Copie de la CNI <input type="checkbox"/> Copie des bulletins scolaires <input type="checkbox"/> Copie de l'attestation CPAM + CMUC <input type="checkbox"/> RIS
ATTESTATIONS AUTORISATOINS (à cocher si remise...)	<input type="checkbox"/> Attestation de soins. <input type="checkbox"/> Attestation mutuelle si pas de CMU. <input type="checkbox"/> Autorisation participation activités. <u>Autorisations :</u> <input type="checkbox"/> Prendre les transports en commun. <input type="checkbox"/> Voyager seul. <input type="checkbox"/> Etre confié(e) à une Personne). <input type="checkbox"/> Autorisation transports scolaires. <input type="checkbox"/> Autorisation droit à l'image. <input type="checkbox"/> Attestation (autorisé ou non à fumer).
ACCOMPAGNEMENT PISTE CDJ/AF Proposition d'un emploi du temps Personnalisé co-construit avec le Jeune.	

PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION

Nom

Prénom

Date de naissance/...../.....

Date d'entrée...../...../.....
mesure/...../.....

Date d'échéance de fin de

Référent CDJ

Référent service demandeur en qualité
de

SYNTHESE DU PROJET RETENU :

Date/...../..... Echéance/...../.....

Signature du stagiaire

Signature du responsable du service

Signature du Référent

OBJECTIFS	ACTIONS	
Préciser les domaines retenus	Ce qui dépend de vous	Ce qui dépend du CDJ

CONVENTION INDIVIDUELLE

relative à la mesure d'activité de jour applicable aux personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public et associations

Il est convenu ce qui suit :

Entre d'une part :

➤ La Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) 31/09/65
Adresse: 805 voie l'occitane CS 87698 31676 LABEGE Cedex
Représenté par Mme POUIT Corinne en qualité de Directrice Territoriale

Et d'autre part :

➤ L'association
➤ Adresse :
➤ Représenté(e) par en qualité de gérante/ président

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe le contenu et l'organisation de l'action éducative de la mesure d'activité de jour ordonnée par décision judiciaire n° prononcé(e) le pour⁴ l'exécution de la mesure d'activité de jour (mesure de composition pénale, mesure préjudicielle, mesure post sentencielle).

La mesure d'activité de jour est prononcée pour une durée de jours à compter du .

Article 2 : Bénéficiaire de la convention

➤ Le jeune :
Nom :
Prénom :
Né le
Adresse :

Immatriculé à la Sécurité Sociale sous le n° :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Assurance Responsabilité Civile n°
Compagnie d'assurance :

➤ Les Représentants légaux :
Monsieur/ Madame :
Adresse :

⁴ Les associations et autres personnes morales peuvent seulement être chargées de l'exécution de la MAJ ; seuls les services relevant du statut des ESSMS (CASF) du secteur associatif peuvent être chargés de la mise en œuvre et/ou de l'exécution.

Article 3 : Modalités de la mesure d'activité de jour

Article 3.1 Contenu de la mesure d'activité de jour (en référence à l'ordonnance du juge)

Lieu de mise en œuvre :

Lieu d'exécution de l'activité :

Dominante de la mesure d'activité de jour :

- Scolaire
- Professionnelle

Contenu et objectifs précis de la mesure d'activité de jour :

Article 3.2 Déroulement de la mesure d'activité de jour

Pendant la durée de la mesure d'activité de jour, le jeune sera soumis à la discipline générale des lieux d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement de fonctionnement ou intérieur et les règles de sécurité.

Un professionnel chargé de son encadrement technique, pédagogique et éducatif sera désigné :

Le lieu de mise en œuvre et le lieu d'exécution se tiennent mutuellement informés du déroulement de la mesure d'activité de jour. En cas de difficultés rencontrées, ils prennent d'un commun accord les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

L'accueil du jeune sur le lieu d'exécution s'effectuera en conformité avec le droit du travail en vigueur.

Article 3.3 Statut du jeune

En fonction de la dominante de l'activité, le jeune relève soit du statut d'élève, soit de celui de stagiaire de la formation professionnelle.

Ce dernier statut peut ouvrir droit à la rémunération au titre du CNASEA, en lien avec le STEI.

Il peut également effectuer un emploi saisonnier, des recherches d'apprentissages et obtenir le statut correspondant.

Article 3.4 Financement

Le prix de journée de la prise en charge MAJ est fixée à€/jour.

Article 4 : Protection sociale et responsabilité civile

Article 4.1 Protection sociale

Tout au long de la mesure d'activité de jour, le jeune continue de bénéficier des prestations de l'assurance-maladie soit en qualité d'ayant-droit d'assuré social au sens de l'article L. 313-3 du code de la Sécurité Sociale, soit en qualité d'assuré social lui-même.

Article 4.2 Responsabilité civile

Les responsables légaux du mineur ont souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile du fait des agissements de leur enfant mineur conformément aux dispositions de l'article 5 alinéa 3 du décret du 26 décembre 2007 susvisé.

A défaut de l'existence d'une telle assurance souscrite par les parents, le service chargé de la mise en œuvre pourra souscrire une assurance couvrant sa responsabilité du fait de l'activité du mineur.

Article 4.3 Accidents du travail

↳ En application des articles L. 412-8 4° du Code de sécurité sociale, le jeune bénéficie de la couverture d'accidents du travail lorsqu'il est considéré comme "pupille de l'éducation surveillée" sans limite d'âge et pris en charge dans le cadre d'une décision de justice, au civil ou au pénal, par un établissement ou un service éducatif public ou privé relevant du ministère de la justice (les services auront à verser les cotisations auprès de l'URSSAF).

↳ Le jeune bénéficie de la couverture d'accidents du travail lorsqu'il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

En cas d'accident survenant au jeune, soit pendant le temps consacré à l'exécution de la mesure d'activité de jour, soit au cours du trajet aller ou retour du lieu d'exécution, le responsable du lieu d'exercice de la MAJ s'engage à adresser la déclaration d'accident au directeur du service chargé de la mise en œuvre de la mesure dans la journée ou l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures.

Elle est adressée par le directeur du service par lettre recommandée avec accusé de réception à la CPAM dans les 48 heures non compris les dimanches et jours fériés.

Le magistrat prescripteur de la mesure d'activité de jour et le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse sont également informés dans les plus brefs délais de l'accident.

Article 5 : Durée et modalités de dénonciation de la convention individuelle

La convention individuelle est signée pour la durée de la mesure d'activité de jour fixée par la décision judiciaire du au .

Fait à Labège

Le

L'association d'accueil
« lu et approuvé »

La directrice territoriale de la PJJ

Le directeur interrégional de la PJJ

ANNEXE

Nom du jeune :

Date de Naissance :

Nom et qualité du référent éducatif :

Date du DEBUT de la MAJ:

Date du FIN de la MAJ :

HORAIRES JOURNALIERS DU JEUNE

	Matin	Après Midi
Lundi	de à	de à
Mardi	de à	de à
Mercredi	de à	de à
Jeudi	de à	de à
Vendredi	de à	de à
Samedi	de à	de à

REPAS

Au cours de la MAJ, le jeune prendra son repas de midi :

- Sur place
- Dans sa famille
- A l'extérieur

Les frais de repas sont la charge de l'association

ACTIVITES PREVUES A compléter et bien vouloir nous retourner avant le .

LES PROJETS D'INTERVENTION EDUCATIVE PAR ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT GENERAL

Par la formatrice M.D :

L'enseignement général au sein du Centre de jour est un enseignement qui essaie de s'adapter à chaque jeune en fonction de ses attentes, de son projet et de de son niveau scolaire. Il évolue en même temps qu'évolue le jeune dans les différents modules du CDJ (évaluation, MAP, DIMA et Apprentissage adapté).

Les jeunes accueillis ayant souvent connu des déboires durant leur scolarité, ils associent l'atelier enseignement général à l'école et appréhende leur venue en classe. Mon travail réside, aux premiers abords, à apaiser les craintes afin que tout jeune puisse se sentir à l'aise dans le lieu et que naisse une relation de confiance. Le Centre de jour constitue en quelque sorte une école « différente » tentant de redonner goût pour la « chose scolaire », en apprenant autrement.

Les petits groupes de travail, le cadre, la non-imposition des exercices au départ, l'apprentissage par des moyens détournés : des exercices et des supports auditifs et visuels (théâtre, chansons, films, reportages, expériences), le travail autour du fil rouge de l'année et le travail transversal en collaboration avec les autres ateliers sont autant de moyens mis au service du jeune pour lui faire oublier les écueils passés.

1/ L'évaluation

L'évaluation qui s'étend sur un mois, est le temps de la rencontre entre le jeune nouvellement arrivé, l'équipe éducative et les autres jeunes. Elle est primordiale dans le sens où elle conditionne le désir du jeune pour la suite. Cette rencontre doit lui permettre de prendre ses marques au niveau du lieu afin qu'il s'y sente au mieux et puisse s'épanouir dans la définition et la réalisation de ses projets futurs, dans ses apprentissages. Ma place d'éducatrice doit lui permettre de se sentir en confiance voir de reprendre confiance.

Au niveau purement scolaire, cette période permet au jeune de faire le point sur ses acquisitions et ses appétences (ou non) dans les diverses matières découvertes ou redécouvertes.

Lors du premier créneau d'enseignement général, j'essaie dans la mesure du possible de dégager un temps de vis à vis avec le nouveau jeune. Cette rencontre permet de faire un premier point sur ses désirs et « ses dégouts » pour la chose scolaire, sur sa scolarité passée, ses mises en échecs et ses réussites, ses hobbies, plaisirs ou autres passions. J'axe cet accueil sous la forme d'une discussion semi-dirigée me permettant d'organiser et de préparer au mieux les temps d'apprentissages futurs.

Je crée ou je recherche ensuite des exercices axés sur des thèmes qu'il apprécie en étant attentive à ne pas le mettre en difficultés par un niveau scolaire qui lui serait trop élevé. En effet, la plupart des jeunes qui arrivent sur le centre de jour sont déscolarisés et manquent d'assurance en eux et en leur potentialité. Sans confiance de soi et de l'adulte qui l'entoure, il ne peut y avoir acquisition et avant de se retrouver en situation de difficultés il doit avoir pu réussir.

L'évaluation s'effectue donc sur un niveau palier 1 du socle commun des connaissances et des compétences (fin CM2) ou DILF (Diplôme initial de Langue Française) pour les Mineurs Isolés Etrangers analphabètes et DELF (Diplôme d'Etude en Langue Française) niveau A1 voir A2 pour les MIE ayant déjà été scolarisés dans leur pays d'origine. Ceci est loin d'être une généralité, le maître mot étant l'adaptation ; par exemple si le seul intérêt (sur le moment) du jeune est la boxe, je vais essayer d'adapter mes enseignements en appuyant les différents exercices que je vais lui proposer à cette discipline afin qu'il découvre le plaisir dans la situation d'apprentissage).

Il arrive aussi que le jeune ait été déscolarisé non pas pour des difficultés scolaires mais pour des problèmes de comportement cachant parfois un ennui « de l'école ». Dans ce cas de figure, loin de le mettre dans des situations trop simples, j'essaie de susciter chez lui l'envie de se dépasser quitte à passer par des équations du second degré ou des lectures littéraires plus poussées.

Lors de cette période avec les différents moyens mis à disposition, j'essaie que l'évaluation porte sur un panel de disciplines qui permet de refléter au mieux ses acquisitions afin qu'il puisse, en connaissance de cause, commencer à définir son projet personnel. Mais il arrive parfois que la période d'évaluation soit trop courte pour commencer à aborder telle ou telle discipline jugée rédhitoire par le jeune ou trop éloignées de ses capacités (notamment lors de l'accueil des MIE).

2/ LE MAP

Le MAP n'a pas de période prédéfinie et prend toute sa forme selon le projet du jeune.

Il peut être axé autour d'un projet professionnel (insertion rapide dans le monde de l'entreprise) ou tendre vers un projet plus scolaire (désir de reprise d'une scolarisation générale). L'enseignement général doit veiller à s'adapter à cela et aux différentes actions formatives définies avec le jeune à la suite de son bilan d'évaluation ou lors de son admission s'il intègre directement le module MAP.

- Désir de projet professionnel :

Vœu de poursuite en CAP voir en BAC PRO que ce soit en apprentissage par le biais d'un CFA ou CFAS ou que ce soit en lycée professionnel : la filière professionnelle étant celle qui attire le plus les stagiaires accueillis sur le CDJ.

Le travail que je propose à ces jeunes s'appuie au maximum sur des documents professionnels, sur la découverte des différents aspects du métier qui les attire, sur des exercices autour du lexique qui lui est relatif, sur un travail d'écriture en amont et en aval des périodes d'immersion en entreprise, sur la découverte de la matière PSE (Prévention, Santé, Environnement : matière obligatoire en CAP et en Bac Pro.), l'enseignement des différentes filières professionnelles et leurs contraintes. Les créneaux d'enseignement peuvent alors être complétés par des visites en entreprise et la découverte des différents lieux de formation (CFA, lycée professionnel).

- Désir de rescolarisation :

Dans ce cas de figure, l'essentiel du travail en enseignement général sera alors une remise à niveau scolaire en s'appuyant sur des manuels d'enseignements généraux ou les cours du jeune si celui-ci est en rescolarisation partielle et/ou progressive. Le centre de jour vient alors en appui de l'établissement scolaire afin de mettre toutes les chances du côté du stagiaire dans la réalisation de son projet.

3/ Le DIMA

Mon travail avec le groupe DIMA doit être en conformité avec les objectifs et les contenus pédagogiques mis en place par le CFAS. Je m'appuie donc sur le palier 2 du socle commun quand le niveau scolaire le permet. J'amène également au fil de l'année d'avantage de contraintes par rapport aux autres modules sur les savoirs être et la rigueur du cadre scolaire (justifier ses absences et ses retards, apprendre à organiser ses cours en autonomie...). Je les accompagne dans l'élaboration puis dans la réalisation d'un projet professionnel réaliste au regard de leurs capacités.

J'axe les séquences de travail surtout autour des métiers et de la découverte du monde extérieur (notamment l'entreprise et le CFA).

Etant également référente de certains DIMA, je les aide dans leur recherche de stage et dans leur mise en place (suivis et bilans avec le maître de stage).

Par rapport aux objectifs du DIMA mais également en vues de l'obtention du CFG (Certificat de Formation Générale), nous mettons en place ma collègue et moi-même différents partenariats :

- Rencontre avec chaque DIMA et l'intervenante du CIO au moins une fois dans l'année pour peaufiner son orientation.
- Ouverture sur la lecture avec des visites régulières et des emprunts dans les bibliothèques municipales,
- Visite du CFA de métier choisi,
- Lien avec la MLDS en fin d'année si le projet du jeune n'est pas encore abouti.
- Tenue d'un carnet d'employeurs potentiels en lien avec les chambres des métiers du 09 et de Saint-Gaudens pour le 31, utile pour la mise en stage durant l'année et la recherche d'un patron en fin d'année.

4/ L'apprentissage adapté

Dans ce module les jeunes ont un statut de salarié et une rigueur obligatoire à accepter : respect du droit du travail (notamment concernant la ponctualité, le volume horaire de travail par semaine en entreprise comme au CDJ, la législation autour des arrêts de travail).

Le travail scolaire est essentiellement axé sur une remise à niveau scolaire afin d'intégrer dans les meilleures conditions le CFA du métier à la rentrée suivante. La pédagogie adaptée et individualisée repose sur la première période à la familiarisation des apprentis avec leur nouveau statut et l'analyse de leur vécu en entreprise. Les principaux supports que j'utilise essaient d'être en liens avec le monde de l'entreprise et la théorie relative à leur futur métier.

5/ Les objectifs transversaux aux différents modules

- La valorisation : axe important la valorisation du jeune, dans mais également hors du centre de jour, afin de pouvoir travailler le sentiment de sécurité et de se prouver à lui-même et aux autres que le travail au centre de jour est une progression dans les apprentissages. Cette valorisation à poursuivre sur les prochaines années peut s'effectuer par la passation de diplômes reconnus par l'éducation nationale (CFG, DNB) ou par la République Française pour les mineurs isolés (DILF, DELF).
- L'éducation à la sexualité en partenariat avec l'intervenante du centre de planification familiale.
- La participation aux différentes portes ouvertes ; selon les désirs des jeunes accueillis et leur lieu de vie : CFM de Foix, CFA de Gourdan-Polignan, lycée agricole de Tarbes, lycées professionnels des alentours dans le but de rencontrer les formateurs, les élèves ou apprentis, par la mise en amont d'un questionnaire et le retour à l'écrit pouvant être intégrer au journal annuel.
- La réalisation d'un journal retraçant les différentes activités et travail réalisé par les jeunes tout le long de l'année scolaire permettant d'avoir une trace de leur passage et leur réalisation au niveau de CDJ, d'être visible pour l'extérieur et de remercier nos différents partenaires : employeurs potentiels, entreprise prenant en stage, établissements scolaires associées, les référents ASE et les parents pour les MAJ : permet également que le CDJ soit visible de l'extérieur.

Par la formatrice L.G-A :

De manière générale et au vu de ma formation, j'interviens essentiellement et pour tous modules confondus, au niveau littéraire : maîtrise de la langue, expression et communication, langues vivantes étrangères et histoire.

Mon objectif n'étant pas de faire de « bons élèves » mais des élèves. En effet, les jeunes accueillis sur le centre de jour sont en rupture scolaire ou en décrochage depuis de longs mois, voire de longues années.

L'approche que je mène avec eux sur les matières d'enseignement général qui plus est sur les matières littéraires se veut être une approche moins scolaire que celle qu'ils ont connue en milieu ordinaire.

Cependant, au fil de mon intervention, j'aspire à ce que ces jeunes arrivent à être des producteurs autonomes surtout en français, comment faire passer ses idées, ses envies, ses opinions si on n'arrive pas à s'exprimer convenablement. Le but ultime étant que le jeune sache tant à l'oral qu'à l'écrit comprendre et surtout se faire comprendre de ses interlocuteurs.

Pour les langues vivantes, l'objectif est plus axé sur l'oral. En effet, une langue vivante doit se pratiquer surtout, pour ne pas dire seulement, de façon expressive.

1/ Evaluation

Souvent, les jeunes admis en évaluation sont en rupture scolaire depuis un temps assez conséquent. Le retour en classe n'est pas toujours simple. Lorsque les conditions le permettent, le premier contact se fait en vis-à-vis, ce qui permet au jeune de s'exprimer plus librement sur son parcours, ses attentes, ses envies.

Vient ensuite le temps à proprement parlé de l'évaluation. Une évaluation diagnostique me permettant de repérer les forces et les faiblesses du jeune : que savent-ils ? sur quelles compétences pourra-t-on compter ? Les acquis préalables sont-ils bien en place ?

Cette évaluation me fournit des repères pour organiser les apprentissages.

Le module d'évaluation se poursuit sur les points repérés à travailler. Durant ces quatre semaines, il s'agit là d'évaluation formative : cela me permet d'évaluer les acquis en construction, situer la progression du jeune par rapport à l'objectif donné. Cette évaluation se fait au quotidien, en regardant le jeune travailler, en corrigeant ses erreurs, en l'écoutant.

Au bout des quatre semaines un bilan est fait afin d'orienter le jeune suivant ses choix.

Ces évaluations ont permis au jeune de prendre conscience de ses progrès et de ses faiblesses, des points à renforcer.

2 / MAP

C'est le module qui vient après le module d'évaluation.

Le jeune qui est en MAP a choisi les ateliers qu'il souhaite travailler.

Quand il choisit de suivre (entre autres) l'enseignement général, je continue et consolide les apprentissages amorcés lors de l'évaluation.

3 / DIMA

Ce module-là, contrairement aux deux autres, doit impérativement se plier à un cahier de charges. En effet, les jeunes de DIMA ont le statut scolaire. Les apprentissages sont donc basés sur les compétences devant être acquises suivant la grille de compétence du socle commun.

J'établis donc une programmation des séances et séquences par période.

Ma fonction d'éducatrice scolaire m'amène aussi à rechercher des terrains de stages pour les jeunes. Et, en tant que référente de certains jeunes, j'effectue aussi des visites de stages ainsi que des bilans avec les maîtres de stage.

4 / Apprentis

En tant qu'antenne de CFAS, nous accueillons cette année scolaire (2014/2015) les apprentis première année de l'apprentissage adapté : année passerelle.

Comme pour les DIMA, je dois suivre un programme, ce qui signifie que je dois établir mes progressions et programmations par période. L'objectif principal étant de mettre le jeune au niveau pour l'intégration l'année d'après sur un CFA de métier.

Education Physique et Sportive

L'éducation physique et sportive au Centre De Jour contribue à l'éducation à la santé, à la responsabilité, à la sécurité et à la citoyenneté. Elle permet de s'exprimer de manière différente et de développer des habiletés motrices tout en apprenant à gérer le stress et les émotions. Les Activités Physiques et Sportives vont être les moyens utilisés pour accéder aux compétences recherchées : les savoirs, savoirs faire, savoirs être. Leurs pratiques doivent être une source de plaisir pour le jeune et doivent lui permettre de retrouver confiance en lui-même et développer l'estime de soi.

Selon le module dans lequel le stagiaire s'insère (Evaluation, MAP, Préapprentissage ou Apprentissage) ainsi que selon ses problématiques propres, les objectifs et les situations de la séance vont varier.

L'intervention éducative privilégie dans un premier temps l'évaluation et l'observation du comportement des différents stagiaires ainsi que leur évolution dans les activités sportives proposées. Le respect de la règle et des personnes environnantes reste un objectif primordial à atteindre. L'apprentissage et le développement de la motricité sont ensuite recherchés mais ne constituent pas un objectif prioritaire.

1 / Les objectifs transversaux

D'une manière générale, l'intervention éducative porte sur l'acceptation du cadre et des règles définies pour et par le Centre de Jour. Sont recherchés plus précisément à travers la pratique des différentes A.P.S. l'acceptation des contraintes physiques et environnementales, la gestion de ses émotions et le dépassement de soi, ainsi que l'acquisition de l'autonomie et la prise de confiance.

2 / Les objectifs spécifiques

Ils sont poursuivis selon les différentes A.P.S.:

- **Les sports de raquette** sont des jeux d'opposition et de coopération (en simple ou en double) où l'imprévisibilité est liée aux actions et réactions de l'adversaire dans un milieu standardisé. Le joueur est toujours confronté à une situation complexe car il doit dans la même action défendre son camp et attaquer le camp adverse. Le badminton, tennis de table, tennis, font appel à une maîtrise des décisions ainsi qu'au développement de différentes tactiques et stratégies afin de faire tourner le rapport de force en sa faveur. Ces pratiques nécessitent une grande concentration et une attention de tous les moments. La participation à l'arbitrage est aussi un objectif visé dans ce groupement d'activités et permet de découvrir un rôle différent de celui de joueur.
- **Les activités physiques de pleine nature** telles que la marche active, l'équitation, le V.T.T, l'escalade, le golf, la course d'orientation, le ski, se déroulent en milieu naturel varié impliquant de l'incertitude et nécessitant une adaptation de ses déplacements. Le stagiaire doit contrôler ses émotions et respecter le milieu dans lequel il évolue. Il apprend ainsi à se responsabiliser et à travailler en autonomie. L'apprentissage des règles de sécurité constitue aussi un point important de ces activités.

- **Les sports collectifs** sont un regroupement d'activités ludiques d'opposition et coopération jouant un rôle structurant pour le groupe et socialisant pour le stagiaire. Ces activités font appel à une multitude d'habiletés motrices dans le cadre d'un règlement spécifique à chaque A.P.S. (Football, Basketball, Volleyball...). Elles permettent également de développer la coordination. Elles nécessitent un certain contrôle de soi et favorise la coopération et le respect de l'autre. L'organisation de ces activités est tout de même limitée de par le nombre restreint de stagiaire dans chaque module.
- **Les sports de combats** comme la lutte, la boxe éducative sont traités comme des jeux d'opposition duelle avec des règles de sécurité visant à garantir l'intégrité physique des participants (ne pas se faire mal, ne pas faire mal aux autres). Ils contribuent à une meilleure connaissance de son corps ainsi qu'à une meilleure compréhension des ressources mises en jeu tant sur le plan émotionnel qu'énergétique. Ils nécessitent le respect de l'éthique du combat et une certaine confiance en soi afin de s'engager lucidement dans l'action.
- **Les activités athlétiques (courses, lancers, sauts)** permettent de réaliser des performances mesurées dans le temps et l'espace et d'apprécier les effets de l'activité sur le corps. Elles incitent le jeune à rechercher une conduite de plus en plus efficace et lui permettent de se confronter aux autres et à ses limites.
- **Les activités corporelles et d'expression** telles que l'acroport et les arts du cirque proposent de réaliser des actions à visée artistique et esthétique, à caractère spectaculaire, pratiquées seul ou à plusieurs. Elles utilisent les domaines suivants : équilibre, jonglage, acrobatie au sol et voltige. Le stagiaire est aussi amené à avoir un regard critique en tant que spectateur à partir de critères simples.

Le choix de ces activités supports se réalise selon la progression du jeune au travers des modules définis par le Centre de Jour:

- Le module évaluation permet d'observer le comportement d'un nouveau stagiaire sur une période de 4 semaines minimum (environ 12 séances) afin d'évaluer et de faire un bilan de ses compétences individuelles. Il est intéressant d'utiliser un maximum d'A.P.S. issues des différents regroupements d'activités (APPN, sport de raquette, sports collectifs, sport de combat...) pour pouvoir tester les réactions du stagiaire ainsi que ses ressources. Les activités sont proposées sur un mode ludique afin de favoriser la motivation et la participation du stagiaire.
- Le module d'approfondissement personnalisé (MAP) représente un volume horaire de 4 demi-journées maximum par semaine. Les activités choisies vont dépendre des problématiques propres aux stagiaires ainsi que des attentes et objectifs fixés par l'équipe pédagogique. Ces activités doivent susciter la curiosité du jeune et lui redonner le goût de l'apprentissage. Les consignes vont être un peu plus contraignantes mais le côté ludique doit toujours rester présent. La découverte de nouvelles activités doit être source de motivation et d'ouverture sur d'autres centres d'intérêts.

- Le module Préapprentissage se déroule sur une après-midi. Il prépare les stagiaires aux diverses A.P.S. rencontrées en CFA et sur lesquelles les futurs étudiants sont évalués en cours de formation. Au-delà des objectifs communs aux autres modules, l'E.P.S. doit permettre aux pré-apprentis de se confronter à plusieurs activités lors de cycles d'apprentissage (ex : demi-fond, badminton, basket...) faisant l'objet de plusieurs séances consécutives de pratique. Sont abordés en parallèle les thèmes de P.S.E. (Prévention-Santé-Environnement) en partenariat avec les autres ateliers et abordant les bienfaits de l'activité physique et les différentes fonctions du corps humain. Une évaluation terminale clôture ces différentes périodes.
- Le module apprentissage est la continuité du module précédent dont la finalité est de former par la pratique des activités physiques un citoyen lucide, autonome, ayant des connaissances sur les diverses A.P.S. Les activités pratiquées sont donc les mêmes que pour les prés apprentis. Les thèmes de P.S.E. relatif aux bienfaits de l'activité physique, la digestion, la respiration sont également abordés et approfondis durant les temps d'E.P.S.

O.R,
Professeur d'EPS.

Arts Plastiques

OBJECTIFS GENERAUX

L'éducation artistique s'intéresse aux démarches créatrices et à leurs produits visuels et plastiques. L'éducation artistique explore le champ (contenu, méthodes, moyens) du langage de l'image (par la communication visuelle).

L'éducation artistique conduit à une attitude critique vis-à-vis de tous les phénomènes visuels et tactiles.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Développement du regard et du toucher : Tout débute avec la perception sensorielle ; elle aide l'enfant à s'orienter dans le monde des formes, des couleurs, des structures, à les distinguer. Peu à peu, s'y mêle la perception rationnelle, qui seule permet une véritable expérience visuelle et tactile parce qu'elle s'épanouit parallèlement au développement de la pensée.

Chaque exercice de l'éducation artistique doit avoir pour but d'intensifier la perception. La perception détermine notre comportement vis-à-vis de la réalité.

Le fort intérieur de l'homme est une sorte de récipient où se collectent, s'assemblent et se conservent une infinité d'expériences, jusqu'à ce que, tous les éléments nécessaires étant réunis, ils contraignent à s'exprimer. Arno Stern parle de « mélodie des fibres à l'intérieur de l'être ».

La créativité entraîne :

- Le développement de la sensibilité,
- Le développement de la réceptivité,
- Le développement de la mobilité d'esprit,
- Le développement de la faculté d'analyse et de synthèse.

La créativité n'a pas d'origine particulière, elle est tapie à l'état latent chez tout homme quel que soit son âge et cela à des degrés divers. On parle de créativité plane ou de créativité en spirale : les prédispositions sont simplement favorisées ou gênées par le monde extérieur.

Dans tout processus de création, il y a : l'élaboration, l'incubation, l'illumination.

Dans l'atelier : nous cultivons la spontanéité et la jubilation.

Nous apprenons à distinguer les couleurs primaires, à trouver leur complémentaire par mélange, abordant le domaine des contrastes clair/foncé, des principes d'interaction et de l'interdépendance des couleurs.

Nous apprenons à user d'initiative personnelle par différentes techniques (le dessin, la peinture, la pyrogravure, le collage, le modelage, la sculpture sur béton cellulaire, le cartonnage, l'encadrement).

Ma méthode :

Je me suis aperçu que le dessin par carroyage (agrandissement par carreaux) était le moyen le plus approprié pour donner à nos jeunes le sentiment d'être à la hauteur. Nul n'est besoin de savoir dessiner ou de posséder ce fameux « coup de crayon » ou de « pinceau dans l'œil » pour parvenir à un résultat flatteur. Quand ils veulent bien me faire confiance, ils comprennent vite l'avantage de cette technique. En même temps, elle me permet d'évaluer rapidement leurs compétences en calcul (division) et dans leur maniement de l'équerre. S'ils vont jusqu'au bout (c'est-à-dire au-delà du traçage du dessin, jusqu'à la mise en couleur et au vernissage), je vais aussi pouvoir évaluer leur capacité de concentration dans la continuité.

Le matériel :

Outre la possibilité qui nous est offerte d'acheter le matériel nécessaire, je tiens à montrer aux jeunes que l'on peut créer à base de récupération : d'où l'intérêt de stockage de cartons de poubelles de rue, de cagettes en bois pour la pyrogravure, de blocs de tapisserie de chez Peintures GAUTHIER et de rouleaux de papier de l'ancienne et regrettée usine SONOCO.

Pour la peinture et la colle magique (qui sert également de vernis) une commande est passée une à deux fois par an à l'usine Wilalex Magbel (ZI de Jambourt – Route Nationale 20 – 31550 CINTEGABELLE – Tél. 05.62.11.53.43 – Fax. 05.62.11.53.48 – a.smaili@wanadoo.fr).

Pour le modelage, je vais chercher des pains de terre chez CLAROUS à MANE ; pour le graphisme : fusains, craies conté et sanguine, à LA MOUSSON SAINT-GIRONS. Les commandes pour la pyrogravure (transfo. et pointes chez SURRE à FOIX). Pour l'encadrement, baguettes en bois naturel chez Monsieur BRICOLAGE.

Pour les bombes aérosol des fresques sur mur, le fournisseur attiré est SOUTH CENTER à TOULOUSE.

Approches différentes en atelier selon le module :

Pour tous, au début, pour détendre l'atmosphère et faire connaissance, je leur demande ce qu'ils aiment ou n'aiment pas. Pour les garçons, c'est parfois par le biais du sport en leur proposant de feuilleter des revues (foot, rugby, moto, tunning, skate board) puis de choisir, dessiner ou décalquer un modèle. Pour certaines filles, ce sera en plus de ces revues, la mode, la coiffure et le portrait, les fleurs, les animaux. Certains refusent un modèle et dessinent à main levée un manga parce qu'ils en ont l'habitude. Ceux-là, s'ils ne sont pas trop velléitaires, feront partie de ceux qui se lanceront dans de grands formats quelques séances plus tard. Si d'autres ne parviennent pas à choisir un modèle, je leur demande simplement d'écrire leur prénom en tag sur une carte et de le décorer. Je les aide à donner un peu de perspective à leurs lettres et la plupart du temps, ils demandent à refaire l'exercice façon poster en y adjoignant le nom de leur banlieue.

1 / Evaluation

Si le jeune s'accroche un peu, je tente le carroyage. Certains évalués ne dépasseront pas le stade du coloriage. Je leur prépare à cet effet des séries de mandala, plus complexe que de simples coloriages (ce qui leur permet de décompresser). Mais le but du module est de les pousser à toucher un peu à tout afin de découvrir le domaine dans lequel ils se sentiront le plus à l'aise. Ils s'y livreront davantage.

2 / DIMA et apprentissage adapté

C'est avec ceux-là que la notion d'élaboration d'un projet est la plus probante parce que les jeunes sont censés être présents tout l'année et sensés fournir un effort de longue haleine. C'est encore avec ceux-là que peut se travailler la transversalité, en faisant appel aux grands thèmes qui peuvent être nourris par chacun des ateliers. Si les jeunes accueillis en MAP restent libres dans le choix de leur créativité, les jeunes accueillis en pré-apprentissage sont tenus d'accepter les contraintes d'un thème imposé.

3 / MAP

En général le jeune choisit lui-même l'atelier d'arts plastique au moment de l'élaboration de son programme à la carte avec le responsable de service. Donc, logiquement il devrait s'y retrouver pour imaginer et créer.

H.M-E,
Intervenante en Arts Plastiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Avant-propos : Il est déjà difficile de savoir faire soi-même, plus encore d'apprendre aux autres malgré leur bonne volonté, mais carrément impossible de transmettre son savoir lorsque les sujets sont réfractaires.

Il m'apparaît donc important d'appropriier les réalisations personnelles ou collectives aux souhaits et préoccupations des jeunes qui nous sont confiés.

Par ailleurs, il est indispensable que les jeunes soient acteurs de leur projet et donc consentants, même s'ils n'ont pas forcément choisi d'être avec nous.

Il est donc nécessaire de proposer des activités ludiques voire attractives qui attisent leur curiosité et leur donnent envie de faire et d'apprendre.

Il est par ailleurs impératif que l'adulte soit à l'écoute des demandes et des besoins, ouvert aux propositions dans la mesure du possible, qu'il suive et encourage le jeune dans ses démarches et qu'il travaille avec le jeune en servant de guide et de modèle.

1/ Chercher et créer des liens entre les différents ateliers

- a) Les liens entre l'atelier technique et l'atelier art plastique sont complémentaires par nature, même s'ils se suffisent à eux-mêmes, il arrive régulièrement qu'ils travaillent ensemble sur un projet commun en amont ou en aval suivant les cas et les besoins.
La concurrence entre ces deux ateliers n'existe pas, puisque les activités proposées sont complémentaires, au contraire l'activisme d'un atelier crée des activités chez son voisin.
- b) Les liens entre l'atelier technique et l'enseignement général n'ont à priori pas de rapport direct, l'un étant basé sur la technique tandis que l'autre ne se reconnaît qu'à travers la théorie.
Et pourtant ces liens existent dans la complémentarité ; ils sont indissociables pour la bonne compréhension d'un processus ou l'application d'une pratique (par exemple, il est indispensable d'intégrer la notion d'échelle à la lecture d'un plan ainsi que tous les langages schématiques s'y rapportant).
La réalisation de l'objet dessiné en plus petit ou plus grand permet de matérialiser la connaissance théorique, mais surtout de donner un sens pratique et utile qui justifie son apprentissage.
- c) Les liens directs n'existant pas entre l'atelier technique et l'atelier sport, il est d'autant plus nécessaire de les provoquer en recherchant les activités utiles au sport (par exemple, entretenir des skis, réparer des vélos ou fabriquer du matériel de sport). Ceci permet aux jeunes de mettre en valeur et de respecter leur travail, mais aussi de moins se comporter en consommateur tout puissant.

2/ Diversifier les petites activités individuelles

Chaque type d'activité a des vertus différentes et ne permet d'évaluer qu'une parcelle des capacités requises manuelles ou intellectuelles.

Il est donc important de se poser la bonne question, à savoir (qu'est-ce que l'on recherche comme type de capacité et de trouver l'activité qui répond le mieux à cette demande).

- a) La créativité : offre la possibilité de créer en faisant travailler son imaginaire et donc de matérialiser ses pensées (la peinture, la sculpture, la poterie et plein d'autres activités permettent de découvrir et d'entretenir cette faculté). Toute la difficulté à évaluer et apprécier la créativité réside dans la subjectivité des appréciateurs, mais aussi dans l'art et la manière de présenter ses œuvres.
- b) La dextérité : Peut être facilement évaluable de façon objective et comparative grâce à des supports d'activité très variés allant de la capacité d'enfoncer des pointes de façon régulière pour un support de fils tendus à l'élaboration d'une maquette de planeur, d'un voilier ou d'une maison. Par ailleurs, un exercice qui permet d'évaluer la dextérité fait très souvent ressortir la capacité à se contenir nerveusement.

- c) L'application d'une méthode : met en évidence deux facteurs complémentaires d'évaluation, d'un côté la faculté de s'organiser dans son travail en suivant des règles aussi précises que logiques et de l'autre accepter et suivre des réglementations pré formatées dans un langage universel (ex. : le montage d'un meuble en kit) mais encore mettre à l'échelle un objet ou un ensemble pour le représenter dans une autre dimension tout en respectant ses proportions.
- d) L'application d'un processus : dévoile la compréhension et l'adaptabilité à utiliser et mélanger les matières pour en faire des matériaux nouveaux, tout en tenant compte de leurs caractéristiques propres (ex. : pour faire du béton, il faut mélanger du ciment avec du sable ou du gravier et de l'eau) le dosage étant relatif en fonction de la réalisation.

3/ Les moyens à mettre en place

- a) Adapter les activités aux nouveaux arrivants : Les activités simples et variées relativement rapides à réaliser sont à proscrire pour des nouveaux arrivants et les jeunes en cours d'évaluation ainsi que toute personne de passage. Le choix des activités proposées doit être en rapport des inspirations du jeune, de ses capacités et de sa maturité. Elles doivent cependant être représentatives d'une technique de fabrication, avoir un aspect ludique et pouvoir être emportées facilement par le jeune en guise de souvenir mais surtout dans le but de satisfaire la fierté du jeune à travers sa réalisation. Il est donc primordial que l'objet en question soit présentable, utile ou décoratif il doit mettre en valeur les capacités de réalisation du jeune. Certaines valeurs de savoir être (respect des personnes) ainsi que les règles de vie et de sécurité (respect des consignes) doivent déjà être suggérées.
- b) Trouver des chantiers appropriés : Afin de satisfaire l'orientation professionnelle des jeunes accueillis en DIMA et en MAP, les réalisations doivent être plus techniques que celles réalisés par les jeunes accueillis en évaluation et en rapport à ce qui se fait dans le monde du travail. Les activités doivent être, si possible, en rapport avec le métier choisi ou pressenti par le jeune, les chantiers permettent de se rapprocher au plus près de la réalité du monde des adultes et du travail.
Ces petits chantiers doivent être diversifiés afin d'offrir le plus de choix possible, ils doivent aussi être organisés par l'éducateur comme un grand chantier en référence à ce qui se fait habituellement.
L'organisation d'un chantier : commence par sa prévision, l'étude de son coût ou besoin en matière et temps, un plan ou un modèle sont souvent recommandés pour savoir de quoi on parle, le matériel doit être Secure en bon état et adapté, les matériaux et techniques doivent se rapprocher au plus près de la réalité, les notions de sécurité doivent être claires et précises.
- c) Comment utiliser le temps d'atelier en fonction du niveau des jeunes :
L'emploi du temps des jeunes peut être adapté par demi ou quart de journées en fonction de leur capacité à se concentrer ainsi que de leur motivation et besoin.
La périodicité de présence dépend du projet de la personne ainsi que de sa maturité, les activités proposées sont automatiquement tributaires de l'espace-temps qui peut être consacré à leur réalisation.

4/ L'organisation de l'atelier

Pour que les jeunes s'approprient l'atelier :

Il faut tout d'abord qu'ils s'y sentent en sécurité, d'où la nécessité de faire respecter des règles simples mais précises en rapport à ce qui se fait dans un atelier en général.

Respect des autres, de soi-même, du matériel et des règles de sécurité.

Il faut aussi que l'atelier soit représentatif de ce qu'il peut proposer comme activité et qu'il soit aménagé en fonction.

L'adulte se doit d'entretenir et de vérifier régulièrement le matériel (son stockage, son état de marche, l'affûtage des outils ainsi que l'état des connexions du matériel électro-portatif).

5/ L'enseignement du code de la route

La préparation à l'ASSR 1 et l'ASSR 2 doit être faite de façon régulière (1heure 30 par semaine) et répartie dans le temps jusqu'à l'obtention finale (du petit permis).

L'intérêt pour nos jeunes en plus de l'aspect pédagogique évident de l'apprentissage du code de la route est pour eux d'obtenir leur première reconnaissance officielle de compétences (petit diplôme).

F.P

Educateur technique remplaçant.

ATELIER CUISINE PEDAGOGIQUE

LES OBJECTIFS DE L'ATELIER CUISINE

1. Approcher et affiner un projet professionnel,
2. Assimiler les règles de base,
3. Apprendre et comprendre le fonctionnement d'une cuisine,
4. Approcher la notion de partage, de plaisir et d'échange,
5. Valorisation ; savoir-faire et insertion sociale,
6. Prévention et éducation nutritionnelle,
7. Démarche éducative,
8. Bilan des compétences,
9. Remarque,
10. Exemple journée type,
11. Conclusion.

1/ Approcher et affiner un projet professionnel

Echanger, aider et orienter le jeune dans ses choix vers les métiers de l'hôtellerie restauration, cuisine, pâtisserie, boulangerie

Pour avoir du sens cela doit passer par une formation théorique sur le métier afin qu'il puisse se saisir des avantages et inconvénients qui en résultent :

- Les horaires,
- Le salaire,
- Les contraintes,
- Le travail à l'étranger.

Evaluation

L'objectif est d'intéresser les jeunes accueillis par la discussion à une approche, une découverte qui passe par l'élaboration de recettes simples à mettre en œuvre. Cette approche permet de déceler déjà des aptitudes pour ces professions. L'envie de faire, le respect, l'hygiène, le comportement sont autant d'éléments qui nous éclairent sur les capacités du jeune à s'orienter vers un métier de bouche.

MAP

Le travail pour les jeunes accueillis en MAP sera divisé en 2 phases :

- 1 - Approche, découverte, cheminement,
- 2 - Recherche, technique, approfondissement.

Première phase :

Le jeune accueilli en atelier cuisine aborde et étudie le métier de la restauration dans sa généralité sous forme d'expériences ludiques (recettes simples, pâtisserie...). Il découvre différentes préparations culinaires. Ces moments sont plus axés sur le comment faire que le faire soi-même. Ils permettent ainsi de survoler diverses applications.

Deuxième phase :

Celle-ci est la continuité de la première, nous sommes moins dans le ludique. Le travail d'approfondissement commence par des ateliers de curiosité dans l'approche des techniques et du savoir-faire. Ouvrir un peu plus les champs du possible et de la découverte des métiers de bouche. Par exemple, la visite chez des professionnels pour visualiser in situ le travail. Commencer à se représenter les différentes capacités qu'il est possible d'exploiter. Cette phase va permettre de sensibiliser puis d'orienter plus finement le jeune dans la perspective d'un prochain apprentissage.

DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance)

L'objectif est d'apprendre la pratique tout en abordant la diversité des métiers de bouche et leurs différentes alternatives. Pour cela, des temps théoriques de 1 à 2 heures hebdomadaires seront consacrés à la réflexion, à l'écriture, à des lectures de fiches techniques ainsi que des rencontres avec les professionnels sur le terrain susceptible de les prendre en stage.

Cela les aidera à se projeter dans le choix d'un métier.

L'apprentissage adapté

Les jeunes sont maintenant en situation de travail avec un contrat d'apprentissage. Il est intéressant pour cela de changer les rôles durant certains ateliers où il dirige les autres. Cela change leur regard. L'objectif reste simple, acceptable et réalisable dans le temps. Le but est de leur apporter plus de confiance, améliorer leur autonomie, leur laisser faire leur choix et en assumer les responsabilités dans le quotidien.

2 / Assimiler les règles de base

Elles sont nombreuses dans la profession de cuisinier :

- Le respect,
- La ponctualité,
- L'hygiène,
- La rigueur,
- L'organisation,
- L'amour du métier.

Tous ces fondements seront évoqués plus loin et seront répétés lors du déroulement de l'atelier cuisine. Elles feront l'objet de discussion et de moment théorique appuyé par des fiches techniques concernant l'ensemble des normes et des exigences de la profession. Un tableau explicatif servira de support pour mettre en relief le sens des règles citées plus haut.

3/ Apprendre et comprendre le fonctionnement d'une cuisine

Le respect est essentiel dans la cuisine et sa hiérarchie :

- Du client, du collègue, du fournisseur,
- Des horaires,
- Des consignes de sécurité,
- De l'hygiène,
- Du délai du produit,
- Du protocole de mise en œuvre.

Une cuisine ne peut fonctionner sans civisme. Une consigne donnée doit être suivie d'une réponse :

- Comment se fait-il qu'on démarre un plat avant l'autre ?
- Quelle est la meilleure cuisson pour un plat ?
- Quels avantages à tailler les légumes d'une certaine façon ?

Tout est affaire de méthode, de respect, de savoir-faire, de passion.

Toutes ces notions seront acquises lors des ateliers de cuisine où les jeunes seront mis en situation de se poser les bonnes questions leur permettant de répondre aux exigences du travail demandé. La réalisation d'un repas dans son ensemble permettra d'appréhender le choix de déroulement (par quoi commencer) le mode de cuisson (rapide ou lent) la taille des légumes (petit, grand, long, fin) C'est dans la pratique que se transmet le savoir-faire.

4/ Approcher la notion de partage, de plaisir et d'échange

La notion de plaisir doit s'exprimer par le fait de préparer, goûter, dresser, décorer, offrir.

La notion de partage s'acquiert lors de l'élaboration du repas et dans l'idée de se réunir autour de quelque chose d'agréable.

La notion d'échange se crée par le biais de débat lors du repas. C'est aussi la préparation de plats qui vous transportent vers d'autres goûts, d'autres saveurs, une sorte de voyage culinaire.

Les jeunes que nous recevons étant souvent issus de nationalités différentes peuvent faire partager leurs connaissances particulières en matière de cuisine. Ce qui donnera lieu à l'élaboration de plats de différents pays. Cette notion d'échange intègre aussi toutes les données de partage et de plaisir.

5/ Valorisation ; savoir-faire et insertion sociale

- a) Valoriser les jeunes en les impliquant dans un projet : Cela peut se faire sous la forme d'une mise en pratique d'élaboration d'un plat, un dessert ou l'intégralité d'un repas.
- b) Développer la prise d'initiative :
Le jeune qui aura acquis un minimum d'expérience dans l'atelier pourra confectionner un plat en accord avec le moniteur d'atelier.
- c) Permettre une reprise de confiance et d'estime de soi :
Il dirigera lui-même la préparation, il donnera les consignes sous ma surveillance effacée.
- d) Gérer une activité collective avec un partage des tâches, des réalisations, du nettoyage.
Le jeune profitera de cette place afin de constater par lui-même tous les mécanismes de la cuisine : mise en place, management, savoir-faire, savoir-être, élaboration.
- e) Créer un moment convivial pour qu'il puisse nous faire part de ses difficultés, ses satisfactions et faire partager aux autres cette expérience pour enfin en tirer les conclusions.

6/ Prévention et éducation nutritionnelle

- ✚ Promouvoir l'éducation nutritionnelle grâce à des jeux interactifs puis des exercices sur la composition d'un menu.
- ✚ Modifier les habitudes et les comportements alimentaires lors d'échanges durant les goûters, le déjeuner et l'atelier cuisine.
- ✚ Apprendre le lien entre alimentation et santé grâce à de nombreux supports informatiques et par la distribution de fiches débattues ensemble pendant des cours théoriques.
- ✚ Apprendre les règles de sécurité et d'hygiène en cuisine pour prévenir les risques domestiques grâce aux affichages et la mise en pratique durant l'atelier.

7/ Démarche éducative

Je transmets mon savoir-faire et mon savoir-être en animant une activité basée sur les fondements de la pratique culinaire. Grâce à une approche systémique et réflexive, j'énonce un problème, une recette, nous l'analysons, la comprenons et par des questions ouvertes, faisons des hypothèses et les murissons en groupes pour trouver des solutions adaptées.

Je les accompagne dans leur relation à l'autre et cela les incite à communiquer davantage.

Je fais progresser les jeunes en leur demandant de réaliser des tâches de plus en plus complexes avec le souci de les mettre en situation de réussir ce qu'ils entreprennent. Pour cela, je tiens compte de leur niveau en percevant leurs aptitudes (écoute active). Je reformule le travail effectué et accuse réception de la bonne compréhension des informations données

Je les fais s'interroger sur leurs valeurs et j'évalue leurs capacités et leurs comportements au moyen de bilans qui seront intégrés dans leur synthèse. Celle-ci permet de donner un point de vue de l'ensemble des éducateurs, ce qui ajuste et améliore la prise en charge et finalise le bilan individuel.

8/ Bilan des compétences

Un bilan d'évaluation se fera avec le directeur et l'équipe éducative sous la forme actuelle de cette procédure. Un tableau d'appréciations adapté existe pour pouvoir viser les compétences de chacun étant donné les spécificités de cet atelier.

9/ Remarques

Les remarques que l'on peut avancer portent surtout sur le matériel et son utilisation : couteaux, trancheuse, cutter, mixer, four, grill, friteuse... autant d'outils qui représentent un danger pour soi et aussi pour les autres (cf. règlement de la cuisine).

Par conséquent, l'atelier cuisine fonctionnera plus sereinement si le nombre de participants n'excède pas quatre personnes.

De plus, il faut prendre en considération le nombre de repas peu élevé du centre de jour. Il faut dès le départ adapter les horaires à ses spécificités. Plus nous démarrons tôt, plus nous pourrons réfléchir et confectionner dans de bonnes conditions d'apprentissage et de réalisation.

10/ Exemple journée type

8h30-9h00	Tenue, lavage des mains, réflexion sur l'élaboration du menu.
9h00-12h00	Réalisation du repas.
12h00-13h00	Service du repas.
13h00-13h15	Vaisselle, nettoyage cuisine.
13h15-13h30	Jeux avec les jeunes.
13h30-16h30	Théorie sur la cuisine, fabrication de pâtisserie, nettoyage de la cuisine.

11/ Conclusion

Cet atelier est un véritable vecteur d'intégration sociale, il valorise jour après jour le travail des jeunes en contribuant à leur assimilation à la vie du CDJ, leur donne des repères institutionnels par des horaires de travail, de ponctualité, de constance, d'hygiène et de respect. Il permet l'apprentissage de la vie de groupe. La pratique culinaire favorise leur développement psychomoteur par des gestes qui doivent être précis et proportionnés. Elle révèle leur sens gustatif grâce à la découverte et la fabrication d'un plat. Tout cela m'aide à les accompagner à faire des choix. C'est un formidable outil qu'ils utilisent à leur rythme. On peut en extrapolant l'apparenter à une bibliothèque dans laquelle l'adolescent viendra prendre des informations dans des livres quand il le désire.

La cuisine est au centre mais l'usager va se construire avec tout ce qu'il y a autour pour créer sa société de demain.

J-J. R
Moniteur d'Atelier.